



Tous les ans, une “**Journée de la Laïcité**” est organisée le **9 décembre**.

Depuis la loi du 24 août 2021, cette journée est **institutionnalisée au sein de la fonction publique**.

La journée nationale de la laïcité célèbre la promulgation de la loi du **9 décembre 1905**, sur la **séparation de l’Église et de l’État**.

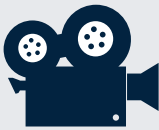
120 ans après sa promulgation, la loi de 1905 reste indissociable du principe de laïcité en France.

120 ANNÉES
DE LAÏCITÉ

“120 années de laïcité : la force d’une loi au cœur de la République”

1905-2025

Lire l’article “La loi de 1905, pierre angulaire de la laïcité en France”-
(Source : www.interieur.gouv.fr)



Pour cette édition,
le référent déontologue présentera,
à travers des vidéos mises à disposition,
quatre situations concrètes pour mieux comprendre les principes et les enjeux de la laïcité

- Quels sont les signes et tenues qui ont un caractère religieux ?
- Quand un agent public est-il dans l'exercice de ses fonctions ?
- Le principe de laïcité s'applique-t-il aux salariés de droit privé participant à une mission de service public ?
- Un agent public peut-il avoir des fonctions ecclésiastiques ?



Ces 4 vidéos seront mises à disposition sur notre site internet mardi 9 décembre, pour la Journée de la Laïcité, l’occasion de rappeler l’importance de ce principe dans le service public et d’inviter chacun à réfléchir à son application au quotidien

Une journée nationale pour faire vivre la laïcité !



Pour aller plus loin...



Consulter le site officiel de référence sur le principe de laïcité :
laicité.gouv.fr



ou consulter, sur le portail de la fonction publique, la page dédiée :
[“Laïcité et neutralité de la fonction publique”](#)



Télécharger le fascicule : [“Comprendre la laïcité”](#)



Télécharger la [“Charte de la laïcité dans les services publics”](#)

F40-14-07 v2

SERVICE DEONTOLOGIE

CONTACT : Saisir le déontologue